



## NOTE DE SYNTHESE

# BP 2025

### Préambule :

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) a lieu en application des dispositions réglementaires de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour :

- **le budget principal de la Commune**
- **le budget annexe Transport Scolaire**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, le conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du présent rapport sur la base duquel se tient le DOB. Cette délibération doit préciser que son objet est le vote du DOB sur la base du présent rapport et doit obligatoirement faire apparaître la répartition des voix sur le vote.

### Perspectives économiques et financières pour 2025 :

#### CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

##### ✓ SITUATION GLOBALE

###### ➤ SITUATION MONDIALE : les banques centrales desserrent l'étau ; le risque géopolitique monte d'un cran.

- **La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025,** autour de 3 % avec des dynamiques régionales très différentes. Les Etats-Unis continuent de surperformer avec une croissance attendue proche de 3 % tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024 et une économie allemande à l'arrêt. La Chine ralentit avec une croissance qui serait inférieure à 5 % ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.
- **La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étau sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024** et ce mouvement se poursuivrait puisque la Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs pour atteindre un taux terminal prévu à 2.0% en juin 2025.
- **Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays.** L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen Orient avec un

renforcement des tensions Iran-Israël en ont été l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump a fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement ne disposant que d'une faible majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne apparaît également fragile.

➤ **ZONE EURO : L'activité a fait mieux que prévu au 3ème trimestre 2024 mais, qu'en sera-t-il par la suite ?**

- **Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 0.8 % en 2024 et de 1.3 % en 2025.** La dynamique de croissance est toujours très hétérogène : sur le troisième trimestre 2024, l'Espagne continue de surperformer et l'activité a accéléré en France soutenue par un effet temporaire lié aux jeux olympiques et paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique tandis que l'Italie a calé. Contrairement aux prévisions plus optimistes, la zone euro a enregistré une croissance nulle au quatrième trimestre 2024, avec un recul de l'économie de l'Allemagne de -0,2 % et de la France de -0,1 %.
- **Inflation : nous tablons sur une inflation de 1.8 % en 2025.** L'inflation a rebondi fin 2024 dans la zone euro passant de 1.7 % en septembre à 2.4 % en décembre. L'inflation devrait continuer de diminuer en 2025 notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.
- **Risques :** l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon les estimations une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB de l'ordre de -0.5 % après 1 an et de -1% après 3 ans.

➤ **FRANCE :**

- **L'emploi privé présente des signes d'essoufflement.** Après +0.3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2-2024, montrant des signes d'essoufflement en particulier dans le secteur privé, alors que l'emploi public continue de progresser. La croissance des salaires est stable à +2.9% en glissement annuel au T2-2024 avec des hausses plus marquées dans l'industrie, le tertiaire et la construction. Si le taux de chômage a baissé au T2-2024 pour atteindre 7.3 % en France, il reste au-dessus de la moyenne européenne (5.9 % en août 2024). Par contre, il devrait être porté à 8,5 % de la population active en fin d'année 2025, 100 000 destructions d'emploi étant prévues en 2025.
- **Nouveau dérapage du déficit public.** En 2023, le déficit public s'est élevé à 5.5 % du PIB après 4.7 % en 2022 contre 4.4 % attendus dans le projet de loi de finances. En 2024, le déficit public atteint **6.1 %** contre 4.4% dans le projet de loi de finances et 5.5 % dans le programme de stabilité ce qui marque un deuxième dérapage consécutif. L'effort de redressement budgétaire inscrit dans la loi de finances pour 2025 apparaît à hauteur de 50 milliards d'euros dont 30 milliards sur les dépenses.
- **Evolution du PIB français :** *Le PIB se replie légèrement au quatrième trimestre 2024 (-0,1 % après +0,4 %).* En moyenne en 2024, il a augmenté de 1,1 %.

- **Inflation** : Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 1,8 % en janvier 2025.
- **Indices de prix impactant la dépense locale** (évolution sur 12 mois)
  - Produits alimentaires : +1.9 %
  - Combustibles et carburants : - 7.3 %
  - Electricité-gaz : -13.5 %
  - Bâtiment : +1.1 %
  - Travaux publics : +0.8 %

### ✓ LA LOI DE FINANCES 2025

La France vient enfin de se doter d'un budget. Elle a pu ramener son déficit à 5.4 % du PIB pour 2025 en accroissant de 6 milliards d'euros les réductions de dépenses.

La contribution des collectivités à l'effort national de réduction du déficit fut ramenée de 5 à 2.2 milliards d'euros pour le rendre soutenable.

De même la mesure de rétroactivité et de baisse du taux de FCTVA a été abandonnée.

La loi de finances prévoit une augmentation de la DGF et en son sein de la DSR.

Concernant la fiscalité locale, il y a lieu notamment de noter l'indexation sur l'inflation de la revalorisation des bases et l'assouplissement des règles de lien applicables aux taux des impôts directs locaux.

Concernant les dotations d'investissement du bloc communal, il convient de relever que la DETR reste stable, la DSIL sera quant à elle minorée ; le fonds vert a été porté à 1.15 milliards d'euros.

Différentes dispositions de la loi de finances 2025 impactent les collectivités ; il est notamment prévu une hausse des cotisations CNRACL de 3 % pendant 4 ans.

### ✓ SITUATION DE LA COLLECTIVITE

Les recettes de fonctionnement réelles ont été stables en 2024, avec une progression de +1,59 % due à la revalorisation des bases sur les valeurs locatives.

Les dépenses de fonctionnement ont évolué dans leur globalité de + 3.32 %. Cette hausse est liée en proportions égales à l'inflation, aux dépenses de personnels (GVT, revalorisation du SMIC, Prime PEPA...) et à la subvention au CCAS.

Pour l'année 2025, nous tablerons sur un maintien de nos recettes de fonctionnement, tout en essayant de contenir au mieux l'évolution inflationniste de certains postes de dépense qui pourront avoir un impact à plus ou moins long terme sur nos capacités d'autofinancement qui restent encore cette année à un niveau satisfaisant.

Les taux d'emprunt devraient baisser en 2025 autour de 3 % (*pour rappel : taux emprunt 2024 = 3.53 % sur 15 ans*)

Les opérations de vente /achat immobiliers ont continué à baisser en 2024 avec un montant de droits de mutation et taxe de publicité foncière de 134 617 € (-59 737 € par rapport à 2023). En lien avec la difficulté d'accès à l'emprunt et à la forte hausse des coûts de construction, le nombre de permis de construire était en chute libre depuis 2022 (9 nouvelles constructions en

2023, 18 en 2022, 42 en 2021, 40 en 2020, 54 en 2019). En 2024, on note à nouveau une légère progression avec 16 nouvelles habitations.

L'effectif de notre groupe scolaire est stable avec 468 enfants (- 1), dont 152 enfants en maternelle (+ 5) et 316 enfants en primaire (- 4).

## **Dotations :**

Le produit des dotations est en augmentation en 2024 avec maintien de la DSR cible. Le produit attendu sera à hauteur de 1 525 582 €.

<b>DOTATIONS</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>DGF</b>	798 799 €	803 317 €	808 670 €	811 995 €	812 087 €	816 894 €
<b>DSR</b>	208 760 €	123 831 €	125 172 €	384 563 €	411 074 €	467 074 €
<b>DNP</b>	140 697 €	138 522 €	139 458 €	144 510 €	141 214 €	146 614 €
<b>FPIC</b>	99 730 €	103 886 €	107 503 €	101 521 €	99 067 €	95 000 €*
<b>TOTAL</b>	<b>1 247 986 €</b>	<b>1 169 556 €</b>	<b>1 178 803 €</b>	<b>1 442 589 €</b>	<b>1 463 442 €</b>	<b>1 525 582 €</b>
<b>EVOLUTION</b>	- 118 967 €	- 78 430 €	+ 9 247 €	+ 263 786 €	+ 20 853 €	- 62 140 €
	- 8.7 %	- 6.28 %	+ 0.79 %	+ 22.38 %	+ 1,44 %	+ 4,25 %

\* propositions BP 2025

## **Fiscalité :**

Le produit fiscal 2024 (impôts directs locaux + compensations) s'est élevé à 3 796 183 €, en progression de + 4.6 %, soit + 167 460 €. Le choix politique assumé de la municipalité a limité la hausse de la pression fiscale au bénéfice des Arpajonnais malgré une revalorisation des bases fiscales de + 3.9 %.

Ce résultat est satisfaisant alors même que le système de compensation mis en place par l'Etat dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation induit un ralentissement de l'évolution des produits de la fiscalité locale par l'application d'un coefficient correcteur élevé de - 244 633 €, et que la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux communaux des impôts fonciers pour diminuer la pression fiscale.

En lien avec l'augmentation des bases des valeurs locatives qui devrait s'élever à + 1.68 % en raison de la progression de l'indice des prix à la consommation conformément au code des impôts, la stagnation des taux communaux des impôts fonciers est prévue.

<b>TAUX</b>	<b>2015 à 2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	14.50 %	14.50 %	14.50 %	14.35 %	14.35 %	14.35 %
<b>Foncier bâti</b>	28.53 %	51.30 %	50.53 %	50.02 %	50.02 %	50.02 %
<b>Foncier non bâti</b>	80.00 %	78.78 %	77.20 %	76.82 %	76.82 %	76.82 %

## **Recettes de fonctionnement :**

En restant prudent au niveau des prévisions de recettes 2025, en lien avec un excédent de

fonctionnement de 707 656,88 € et la poursuite de la maîtrise de la pression fiscale, nous pouvons prévoir un budget de fonctionnement à hauteur de 6 984 500 €.

## Dépenses de fonctionnement :

Pour 2025, les évolutions seront les suivantes :

- les charges à caractère général seront en hausse de près de 7 % par rapport à 2024, à hauteur de 1 581 800 €, soit + 109 000 €, afin d'absorber au mieux la hausse des dépenses structurelles (énergie, fournitures...), prévoir les frais liés à la régularisation des anciens dossiers d'affaires foncières et procédures contentieuses.
- les charges prévisionnelles de personnels, après une évolution de 2.4 % en 2023, augmenteront de + 5.1 %, soit + 146 000 €, à hauteur de 2 989 200 €, en raison, entre autres, des hausses des cotisations (+76 000 €) notamment la CNRCAL (+3 points), de la rémunération principale (+ 37 000 €) (GVT, apprentis, contractuels)...
- les aides aux associations de la commune qui concourent à son animation et favorisent les liens entre les habitants seront maintenues.
  - o pour le centre social, la subvention sera de 429 000 €.
  - o s'agissant du CCAS, le montant de la subvention sera maintenu à hauteur de 150 000 €.
- l'offre d'animation événementielle sera marquée par de nombreux évènements (Hibernarock, fête de la musique...), ainsi que de nombreuses animations estivales, plus particulièrement les 10 ans de la fête de la Truffade, les marchés de pays et les guinguettes aux Berges de la Cère...

## Dette :

La dette de la commune est constituée de vingt-quatre lignes de prêt qui représentent un capital d'origine de 7 699 000 €. Deux emprunts arriveront à terme sur l'exercice 2025, soit une annuité capital de 43 333 €.

Ces emprunts, contractés sur la période 2010 – 2024, sont répartis selon les caractéristiques suivantes :

- durée : 10 ans (3), 15 ans (20) et 20 ans (1)
- taux fixe : 22 emprunts à taux fixe (taux de 0.25 % à 3.99 %)
- taux variable : 2 emprunts

ANNEE	CAPITAL ORIGINE	CAPITAL RESTANT DU (au 1er janvier )	CAPITAL ANNUITE	INTERETS ANNUITE	TOTAL ANNUITE	CAPITAL EMPRUNT
2014	7 549 892 €	3 965 465 €	574 421 €	110 524 €	684 945 €	644 000 €

2015	7 422 483 €	4 035 044 €	551 852 €	103 344 €	655 196 €	450 000 €
2016	7 226 896 €	3 933 192 €	531 530 €	90 110 €	621 640 €	370 000 €
2017	6 986 897 €	3 771 662 €	509 442 €	79 053 €	588 495 €	410 000 €
2018	6 853 396 €	3 672 220 €	490 974 €	72 895 €	563 869 €	600 000 €
2019	6 962 422 €	3 781 246 €	471 758 €	71 692 €	543 450 €	885 000 €
2020	7 306 397 €	4 194 488 €	471 011 €	72 027 €	543 038 €	500 000 €
2021	7 291 397 €	4 218 476 €	474 262 €	63 465 €	537 727 €	600 000 €
2022	7 389 000 €	4 329 714 €	500 387 €	58 488 €	558 875 €	450 000 €
2023	7 409 000 €	4 279 327 €	502 030 €	62 567 €	564 597 €	500 000 €
2024	7 569 000 €	4 281 533 €	505 094 €	82 770 €	587 865 €	600 000 €
2025*	7 699 000 €	4 372 202 €	513 462 €	83 829 €	597 291 €	972 000 €

\*chiffres prévisionnels

Le montant prévisionnel de remboursement de la dette sera d'environ 597 000 € (513 462 € en capital, 83 829 € en intérêts prévisionnels inscrits au BP 2025), montant en progression de 1,6 %.

L'encours de la dette est en légère augmentation de + 2 %.

## Investissements :

Nos investissements seront en augmentation à hauteur de 5 160 000 €

Les RAR 2024 s'élèvent à 212 265 € :

- éclairage public = 27 909 €
- réseau chaleur bois = 63 281 €
- voie douce camping aire événementielle = 60 546 €
- Réhabilitation groupe scolaire = 1 698 €
- Aménagements urbains = 17 492 €
- Aménagement la Gare = 780 €

- Salle de Carbonat = 40559 €

Ils seront financés par :

- des RAR 2024 s'élevant à 544 800 € :
  - DETR 2022 – travaux toiture = 65 500 €
  - DSIL 2022 – travaux toiture = 60 500 €
  - subvention Région – passerelle = 185 000 €
  - DETR 2023 – passerelle : 115 000 €
  - DSIL 2023 – Voie douce = 109 000 €
  - Département Fonds Cantal Innovation = 9 800 €
- un reversement de la section de fonctionnement de 1 090 000 € (*630 000 € en 2024*),
- des subventions attendues à hauteur de 1 633 000 €
- un FCTVA à hauteur de 350 000 €
- un recours à l'emprunt d'un montant maximal global de 972 000 € :
  - 600 000 € : réseau chaleur bois
  - 372 000 € : acquisition la Poste (financé par le loyer)

Concernant les différents programmes d'investissement prévus au budget 2025, qui représentent plus de 3 421 000 € de dépenses supplémentaires, la commune devrait bénéficier des soutiens de l'Etat, au titre de la DETR 2025 (réseau chaleur bois, salle de Carbonat), de l'ADEME (réseau chaleur bois), du Conseil Départemental (salle de Carbonat), de la Région (salle de Carbonat) ainsi que de la CABA.

Les principales opérations d'investissement sur l'année 2025 porteront sur les programmes suivants :

- Acquisition du bâtiment de la Poste
- Voirie : Esmolès, Immarion, Reprise et confortement talus voie communale Imbert, Toules pose canalisation, Les Crozes enrochement, voie douce...
- Bâtiments : fin du programme toitures du groupe scolaire, réseau chaleur bois...
- Cimetière : Cheminement et bordures columbarium, automatisation des portails...
- Aménagements urbains : étude aménagement cœur de ville
- Salle de Carbonat : Maîtrise d'œuvre et travaux

Le programme éclairage public concernera essentiellement le solde des opérations initiées en 2024.

Dans le cadre des différents programmes d'investissements, en soutien des entreprises, la commune bénéficie d'un retour sur financement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) l'année suivant les investissements au lieu de deux ans plus tard selon le principe général. De plus, les dépenses liées à l'entretien de la voirie et des bâtiments sont éligibles au FCTVA.

ANNEE	DEPENSES ELIGIBLES	FCTVA
2013	848 824 €	131 415 €
2014	1 279 625 €	198 112 €
2015	1 961 839 €	309 206 €
2016	1 948 860 €	319 691 €
2017	1 098 671 €	180 226 €
2018	1 939 978 €	318 233 €

2019	1 343 203 €	220 339 €
2020	3 198 387 €	494 207 € + 29 744 €
2021	1 192 477 €	195 614 €
2022	1 737 161 €	284 964 €
2023	1 262 309 €	207 069 €
2024	1 504 806 €	246 848 €
2025*	2 306 875 €*	378 419 €*

\* chiffres prévisionnels

- Investissement : 2 150 950 € de dépenses éligibles, soit 352 841 € de recettes

- Fonctionnement : 155 925 € de dépenses éligibles, soit 25 578 € de recettes

#### **Un point succinct sur le budget annexe du transport scolaire :**

Ce budget restera équilibré à hauteur de 60 000 € pour l'année 2025.

*Les principaux objectifs du budget 2025 de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant une capacité d'investissement élevée.*

*Les moyens financiers mobilisés sur cet exercice doivent nous permettre de poursuivre les projets structurants annoncés qui participeront à améliorer le cadre de vie et les équipements publics au bénéfice de l'ensemble de la population.*

*L'actuelle salle de Carbonat est un équipement historique pour le secteur. Celle-ci ne pouvant plus être louée du fait de son état, la nouvelle salle va répondre aux attentes des arpajonnais et permettre d'aménagement l'espace.*

*Le réseau chaleur est lié à la nécessité de remplacer des chaudières vieillissantes des bâtiments municipaux situés dans le périmètre du centre bourg et s'inscrit dans une démarche de développement durable.*